

Village de Rogersville
AVIS PUBLIC

(En vertu de l'article 112 de la Loi sur l'urbanisme)

Le Conseil municipal du village de Rogersville a adopté un arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté 04-01, l'arrêté adoptant le plan rural du village de Rogersville », portant le numéro 2021-01. Cet arrêté a été approuvé par le Conseil municipal, le 28 juillet 2021 et déposé au bureau provincial de l'enregistrement foncier, le 9 août 2021 sous le numéro 41629065.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE ROGERSVILLE

Angèle McCaie
Directrice générale